

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 69 rendant exécutoires les délibérations n°° 23/6° L et 24/6° L. du 6 janvier 1964 de l'Assemblée Territoriale en matière fiscale.

n° 69

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 13 janvier 1964
Numéro JO n° 1 du 31/01/1964	Date du numéro 31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues immédiatement exécutoires les délibérations suivantes de l'Assemblée Territoriale en date du 6 janvier 1964: — N° 23/6el , portant exemption de taxe intérieure de consommation ; — N° 24/6e L, portant modification de la réglementation et du tarif des patentes.